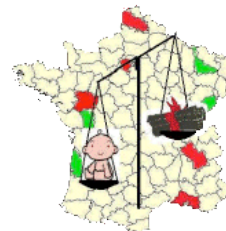


Association Egalité Adoption
7 rue des Crières
78420 Carrières-sur-Seine
presidence@egaliteadoption.com
<http://www.egaliteadoption.com/>



Carrières-sur-Seine, le 29 décembre 2009

A l'attention de :
Monsieur Alain Schmitz
Président du Conseil Général des Yvelines

Copies : Mme Tabarot, Présidente du Conseil Supérieur de l'adoption
Mme Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité
M. Jean-Marie Colombani, rédacteur du rapport Colombani
Mme Petit-Groud, responsable d'Yvelines Enfance Adoption

Objet : amélioration de la procédure d'agrément pour l'adoption d'enfants dans les Yvelines

Monsieur Le Président du Conseil Général des Yvelines,

Adopter est un parcours du combattant. Ce qui est moins connu est que les difficultés débutent dès la procédure d'agrément, et ce particulièrement dans les Yvelines.

Les Yvelines sont un des départements où les règles (officieuses) régissant la délivrance de l'agrément sont les plus difficiles. En 2005, les Yvelines ont un **taux de refus à l'agrément** de 35,4 %, ce qui est près de **4 fois plus élevé que la moyenne nationale** à 9,1 % (cf le rapport Colombani [1], page 141). Ce taux est d'ailleurs sous-estimé : il ne prend pas en compte les postulants qui abandonnent leurs démarches en cours de procédure. De plus, les Yvelines se différencient aussi par la **durée de la procédure** de délivrance de l'agrément : en moyenne 13 mois (Article L225-2 : le délai légal maximal est de 9 mois). Pire, les Yvelines sont connus comme un **département difficile** par les pays étrangers qui reçoivent les agréments et les rapports de tous les départements de France.

Association d'aide aux postulants à l'adoption d'enfant(s), Egalité Adoption ne remet bien sur pas en cause le fait d'être évalué par une équipe de professionnels avant de commencer les démarches d'adoption. Mais nous souhaitons que ces évaluations soient impartiales et dénuées de jugement discriminatoire, qu'elles se passent de la même manière sur tout le territoire français. La mission des travailleurs sociaux est double : accompagner et évaluer. Malheureusement, la première partie est trop souvent oubliée.

Egalité Adoption est une association nationale, mais la répartition de ses adhérents est sans appel : un tiers de nos adhérents habitent dans le 78. Les témoignages que nous avons recueillis nous amènent à penser qu'une incompréhension profonde s'est développée entre vos services et les postulants à l'adoption. Nombreux sont les postulants yvelinois écœurés par des pratiques opaques. Sans que cela ne soit jamais écrit, un « profil idéal » semble être requis par les travailleurs sociaux des Yvelines pour espérer avoir l'agrément : par exemple avoir tenté l'assistance médicale à la procréation pendant de longues années, ne pas avoir d'enfant « biologique », ne rien avoir « d'atypique » dans son parcours familial : divorce, décès d'un parent, d'un enfant...

Non seulement ces « pré-requis » sont parfaitement illégaux, mais de plus nous constatons dans les rapports de certains travailleurs sociaux des Yvelines qu'ils outrepassent leurs domaines de compétence : des assistantes sociales retranscrivent des données médicales ou psychologiques, des psychologues tentent une psychanalyse... Les exemples sont légion. Nos adhérents témoignent des mêmes dérives au cours des entretiens, qui se déroulent dans un climat tendu. Tout ceci fait que la procédure d'agrément est extrêmement mal vécue, douloureuse, déstabilisante.

Les abus constatés amènent certains postulants à renoncer, alors qu'ils auraient certainement fait de bons parents, ou plutôt des parents « normaux ».

Fort de ce constat, l'association Egalité Adoption a donc envoyé plusieurs courriers fin 2008 : à l'ancien Président du Conseil Général des Yvelines, puis à chaque conseiller général des Yvelines, pour signaler et essayer de remédier à la situation des Yvelines en matière d'adoption d'enfants, et proposer son aide pour l'harmonisation de la procédure d'adoption.

Une partie de l'équipe d'Yvelines Enfance Adoption a été renouvelée en 2009. Nous voulons y voir un espoir de changement, vers plus de transparence et d'ouverture envers les postulants, en conformité stricte avec la loi. Pour pouvoir confirmer les changements attendus, nous vous serions reconnaissants de pouvoir obtenir les dernières statistiques en matière d'adoption dans les Yvelines.

Nous vous proposons une nouvelle fois notre concours pour faire passer les Yvelines d'un des départements les plus difficiles en matière d'adoption, à un département modèle, appliquant les recommandations du rapport Colombani.

Par exemple, Yvelines Enfance Adoption pourrait faire preuve de transparence en publiant les règles et les référentiels d'évaluation qu'ils utilisent. Ceci serait un premier pas vers une homogénéisation de ces référentiels ([1], proposition 20) ; et conforme aux articles 3 et 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

Nous sommes à votre disposition pour un entretien constructif.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions, Monsieur Le Président du Conseil Général, d'accepter l'expression de nos salutations distinguées en cette période de fête.

La Présidente de l'association Egalité Adoption

[1] Rapport sur l'adoption, Jean-Marie Colombani, mars 2008